



# Remboursement JA/JAJ

## RENCONTRES TERRITORIALES



**1 AVANT LA RENCONTRE**

Le JA ou JAJ ne présente plus de fiche de frais (issue de l'Hand) avant le match

**2 APRÈS LA RENCONTRE**

L'arbitre renseigne dans l'hand sa note de frais dûment complétée (vacation, indemnités km en solo ou en binôme, IBAN renseigné, ...), et l'envoie au plus tard le mardi soir suivant, l'ensemble des documents (note de frais signée, justificatifs des frais d'autoroute) à l'adresse courriel du club recevant (indiquée sur la convocation).

**3 DELAI DE PAIEMENT**

Le club aura alors **48H à compter de la réception du courriel** pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manquants.

Le club doit ensuite s'acquitter du paiement des frais d'arbitrage par virement au plus tard **dans les 8 jours francs** (date à date) suivant le match.

**4 RELANCE 1**

Passé ce délai, le JA/JAJ relance le club.

**5 RECOURS APRÈS 14 JOURS DE NON PAIEMENT**

Si le paiement n'est pas honoré au bout de 14 jours, alors que le club dispose de tous les justificatifs nécessaires, le JAJ/JA prend contact avec la CTA ([5400000.cta@ffhandball.net](mailto:5400000.cta@ffhandball.net)) qui prendra contact directement avec le club.

### RAPPEL DU BARÈME DES INDEMNISATIONS :

Niveau du match	Indemnité de match	Indemnité kilométrique	
		en binôme	en solo
N2F / N3M	100 €	Barème URSSAF (péage possible)	
U17F Nat. / U18M Nat.	50 €		
N3F / PNM	55 €	0,50€ / km pour un seul arbitre  (péage possible)	0,32€ / km pour l'arbitre  (péage possible)
PNF / ERM	45 €		
ERF / HRM	40 €		
Territorial +16 F/M - U18 F/M U15 ELITE F/M	30 €		
Coupe de France Rég. ou Dép. (1er au 5ème tour)	32€ match 55 € si tournoi	0,30€ / km par arbitre (sans péage)	